

VIÊT-NAM

Le prix à payer pour l'engagement d'une vie au service des droits humains

Index AI : ASA 41/019/2004

ÉFAI

Mercredi 18 août 2004

**ARTICLE DESTINÉ AU SITE
News.amnesty**

Le 29 juillet 2004, Nguyen Dan Que, éminent médecin et militant de longue date en faveur des droits humains, a été condamné à une peine de deux ans et demi d'emprisonnement. Il avait, par le passé, déjà été condamné à la prison à deux reprises pour avoir exprimé ses convictions. Depuis les années 70, il n'a cessé d'exercer courageusement son droit fondamental à la liberté d'expression, mais en a également payé le prix : il a, en effet, passé dix-neuf ans en détention au cours des vingt-six dernières années.

Si elle frappe en premier lieu Nguyen Dan Que et ses proches, cette tragédie touche également tous ceux qui militent pour le respect des droits humains et ont tenté d'ouvrir le dialogue politique et social au Viêt-Nam. Les préoccupations de Nguyen Dan Que concernant les droits humains dans son pays remontent au début des années 70, pendant la guerre du Viêt-Nam, avant la réunification du Viêt-Nam du Nord et du Viêt-Nam du Sud en 1975 et l'accession au pouvoir du gouvernement actuel. En compagnie d'autres intellectuels de premier plan, il s'était élevé contre les conditions de détention dans ce qui était alors le Viêt-Nam du Sud.

Nguyen Dan Que est né en avril 1942 dans le Viêt-Nam du Nord, alors occupé par l'armée japonaise qui, pendant la Deuxième Guerre mondiale, avait pris la place de la puissance coloniale française, qui contrôlait la région. Il a étudié la médecine à l'université de Saïgon (aujourd'hui Ho Chi Minh-Ville) ; diplômé à vingt-deux ans, il est alors devenu enseignant à l'école de médecine. À la fin des années 60 et au début des années 70, les Nations unies lui ont attribué des bourses de formation en Europe.

Rentré au Viêt-Nam en 1974 pour se joindre au personnel enseignant de l'université de Saïgon, il a alors officié en tant que professeur assistant d'endocrinologie. Il est également spécialiste

de la radiothérapie. Après la fin de la guerre du Viêt-Nam, en 1975, il a été nommé directeur de l'hôpital Cho-Ray, à Ho Chi Minh-Ville. En 1976, il a été démis de ses fonctions, après avoir ouvertement critiqué la politique de santé du gouvernement.

À la suite de son licenciement, Nguyen Dan Que a fondé une organisation du nom de Front national du progrès et aurait fait paraître deux journaux clandestins traitant des droits humains et des systèmes d'aide sociale et de santé. Il a ensuite été arrêté en 1978 pour s'être « [rebellé] contre le régime » et avoir fondé une organisation « réactionnaire ».

Les autorités vietnamiennes n'ont jamais toléré la création d'organisations ou de médias indépendants, en particulier lorsque ceux-ci sont critiqués à l'égard de la politique du gouvernement. Nguyen Dan Que a été libéré en 1988, à l'issue de dix ans de détention sans jugement.

Ces dix années d'incarcération ne l'ont pas brisé, et il a poursuivi son combat pour les droits humains. En janvier 1990, il est devenu membre d'Amnesty International, demandant la libération de prisonniers d'opinion détenus dans d'autres pays. Il a ainsi envoyé des appels pleins de sollicitude aux autorités cubaines, grecques et indonésiennes.

Plus tard cette même année, Nguyen Dan Que a fondé un mouvement prônant la progression de l'humanisme et un changement démocratique, le *Cao Trao Nhan Ban*. La déclaration de principes du mouvement, rendue publique le 11 mai 1990, appelait Vietnamiens et étrangers à signer une pétition réclamant une réforme politique, sociale et économique démocratique. Nguyen Dan Que a été arrêté à ce propos, le 14 juin 1990, avant d'être déféré à la justice le 29 novembre 1991.

Il a alors été condamné à une peine de vingt ans de réclusion pour « activités visant à renverser le gouvernement », au titre de la législation relative à la sécurité nationale. Il lui était notamment reproché d'avoir diffusé des documents, d'avoir recruté des membres pour une organisation appelant à l'abolition du socialisme au Viêt-Nam et d'avoir critiqué le gouvernement auprès de la communauté internationale. On l'a accusé, en outre, d'utiliser son statut de membre d'Amnesty International afin de mener des activités politiques antigouvernementales.

Nguyen Dan Que a toutefois été libéré en septembre 1998, en compagnie de 12 autres prisonniers d'opinion, à la faveur d'une amnistie spéciale, accordée à l'occasion de la fête nationale vietnamienne (le 2 septembre). Ces libérations étaient sans précédent dans l'histoire du Viêt-Nam. En effet, la justice de ce pays a souvent été instrumentalisée dans le but de sanctionner les personnes manifestant pacifiquement leur désaccord avec la politique gouvernementale ou essayant de faire naître l'espoir d'un changement profond de la politique du gouvernement, concernant les libertés d'expression et d'association.

Ces espoirs ont été déçus, les condamnations à des peines de prison et les assignations à résidence de dissidents politiques ou religieux se poursuivant. Le combat solitaire de Nguyen Dan Que a été salué de plus en plus largement dans le monde. Il a été distingué par de nombreux prix internationaux récompensant les défenseurs des droits humains et a même été nommé pour le prix Nobel de la paix plusieurs fois de suite au début des années 90.

Après sa libération, en 1998, les autorités ont demandé à Nguyen Dan Que et à sa famille de quitter le Viêt-Nam pour les États-Unis. Ils ont refusé, et Nguyen Dan Que a repris ses activités de militant en faveur des droits humains, publiant des déclarations à l'étranger, malgré la surveillance constante dont il faisait l'objet et les manœuvres de harcèlement des autorités. Il a de nouveau été appréhendé, le 17 mars 2003, devant son domicile, alors qu'il s'apprêtait à se rendre dans un cybercafé. Cette arrestation est intervenue quatre jours après qu'il eut déploré l'absence de liberté d'information au Viêt-Nam, dans une déclaration diffusée sur Internet et publiée à l'étranger.

Cette année, les autorités ont annoncé une série de grâces importantes ; une première vague de libérations devrait concerner environ 10 000 détenus. Comme en 1998, cette première amnistie sera accordée à l'occasion de la fête nationale du Viêt-Nam, le 2 septembre ; elle sera suivie d'autres amnisties en février, mai et septembre 2005. Nguyen Dan Que n'aurait jamais dû être emprisonné au seul motif de l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression. Malgré cela, Amnesty International exhorte les autorités

vietnamiennes à le faire bénéficier de cette grâce. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>